

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE

### **Présentation de la demande de reconnaissance**

La demande de reconnaissance complétée, accompagnée d'une lettre de présentation et de tous les documents requis, (tel qu'énuméré à la section 2 du présent document) doit être déposée à l'attention du Directeur, au bureau de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, situé à la Maison du citoyen, au 12090 rue Notre-Dame Est 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H1B 2Z1 .

### **Critères d'éligibilité**

Sont admissibles à la reconnaissance les organismes qui respectent tous les critères suivants :

- Être un organisme ou une coopérative, à but non lucratif, en règle;
- Avoir des lettres patentes comportant des objets dans au moins un des champs d'intervention suivants : la culture, les sports, les loisirs, le développement social, les bibliothèques ou le patrimoine;
- Être doté de règlements généraux favorisant la participation et le fonctionnement démocratique;
- Tenir une assemblée générale annuelle et permettre à toutes les catégories de membres d'y assister;
- Démontrer une gestion financière saine et transparente;
- Offrir ses services sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, en priorité aux résidents montréalais et agir en complémentarité avec les autres intervenants dans son domaine d'intervention.

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE

## 1- IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ N° matricule (REQ) : \_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_ fonction : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 2- DOCUMENTS À JOINDRE

- Une lettre de présentation expliquant les motifs de l'objet de la demande
- Les lettres patentes
- Les règlements généraux
- Les états financiers ou états des résultats pour le dernier exercice écoulé
- Le rapport d'activités de la dernière année
- La programmation détaillée des activités offertes incluant la grille de tarifs
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres

### **Ne pas joindre à la présente demande**

- Une attestation d'assurances responsabilité civile générale (couverture de 2 millions) (de 5 millions pour le secteur aquatique et la gestion de locaux) avec avenant co-assurée Ville de Montréal (doit obligatoirement être transmise avant l'occupation d'un local)